

Séance de l'assemblée délibérante du 24 avril 2019

Délibération n° 11/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 16 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 avril deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
HENRION Colette
GUILLAUME Gérard

Représentation :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°3/2018 du 7 février 2018 « Création d'un poste permanent à temps plein »

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical du SEAT de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 7 février 2018

Considérant la délibération n°41/2018 du 28 novembre 2018 « Création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'un chargé de projet agricole » au grade B, technicien,

Considérant la délibération n°9 du 24 avril 2019 concernant la création d'un poste non permanent « Chargé d'animation et communication » au grade B, rédacteur,

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Filière	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions (peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
Postes permanents									
Délibération n°3 du 07/02/2018	Administratif	Attaché	A	35h00	Chargée de mission Ecopôle du Val d'Allier		Contractuel – contrat de	100%	Claire LAIGNEZ
Postes non permanents									
Délibération n°41/2018 du 28 novembre 2018	Technique	Technicien	B	35h00	Chargé de projet agricole		Contractuel – contrat de 6 mois	100%	Julien HERY
Délibération n°9 du 24/04/2019	Administratif	Rédacteur	B	35h00	Chargée d'animation / communication		Contractuel – contrat d'un an		

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Envoyé en préfecture le 02/05/2019

Reçu en préfecture le 02/05/2019

Affiché le



ID : 063-256303520-20190424-2019_11-DE